
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 18 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Etaient présents : Mme VANSON Brigitte, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick.

Pouvoirs : M. KESSLER Patrick donne pouvoir à M. PARMENTIER Régis, M. JEANDEL Pascal donne pouvoir à Mme HEITZ Céline, M. JEANDEL Charly donne pouvoir à Mme GEHIN Sylvie, Mme LAPREVOTE Sylviane donne pouvoir à Mme VANSON Brigitte, Mr BRYLKA Cédric donne pouvoir à Mme VALENTIN Nadia.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombres de votants : 14

A été nommée secrétaire de séance : Mme ABEL Amélie assistée de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 12/10/2023

Date d'affichage liste délibérations : 20/10/2023

La séance est ouverte à 19h

Le Procès-Verbal du 28 septembre 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté.

Mme le Maire tient à préciser que les prochains conseils seront enregistrés afin d'assurer la bonne restitution des informations et observations qui y seront apportées.

De même, conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal des conseils municipaux ne sera plus affiché mais publié de manière dématérialisée sur le site internet de la commune après approbation lors du conseil municipal suivant, seule la liste des délibérations sera affichée.

Présentation du projet de restructuration de l'Ecole Elémentaire par l'architecte

Madame le Maire a sollicité la présence de l'architecte en charge du dossier, Mr Jean-Luc GERARD, afin qu'il présente et explique les travaux prévus pour la restructuration de l'Ecole Elémentaire.

Elle tient tout d'abord à le remercier vivement pour sa rapidité d'action suite aux différentes réunions qui ont quelque peu modifié plans d'origine.

Mr GERARD projette sur écran les plans extérieurs et intérieurs. L'objectif de cette restructuration consiste dans un premier temps à apporter une amélioration énergétique, une accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux normes, et dans un second temps, une réorganisation complète de l'école élémentaire avec un regroupement de la maternelle et du primaire.

Ce vaste projet, après réflexions, intégrera la rénovation du deuxième étage, inoccupé, en y créant une salle d'art plastique.

Mr GERARD précise, conformément aux souhaits de la municipalité, qu'il préservera la façade avec ses pierres, les grilles et la ferronnerie qui font tout le caractère et l'identité de cette belle bâtisse.

Une rampe d'accès sera édifiée à l'avant et l'arrière de l'Ecole. Un ascenseur central permettra l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un parvis au 1^{er} étage abritera de la pluie et du soleil le rez-de-chaussée et permettra d'accéder à l'issue de secours qui donne accès à l'escalier de secours à l'arrière de l'école côté préau.

Ainsi ce projet offrira :

- Au RDC l'accueil des maternelles, la classe, la salle de motricité et les sanitaires appropriés ;
- Au 1^{er} étage 2 classes de primaire, le bureau du Directeur, la salle de convivialité des enseignants et les sanitaires appropriés ;
- Au 2^{ème} étage une salle d'art plastique avec un point d'eau et un grenier.

Mme Nadia VALENTIN soulève la question de l'isolation de la façade Ouest, fortement exposée aux intempéries, et demande s'il ne vaudrait pas mieux recourir à un bardage plus imperméable. De même, si le petit jardin coté route devient accessible aux récréations, il faudra prévoir une clôture de sécurité côté ouest.

Mme Amélie ABEL note également que l'abri de bus qui se trouve en retrait, au portail de la cour de récréation et donc moins visible de la rue, pourrait laisser supposer au chauffeur de bus qu'il n'y a pas d'élèves à transporter et passer son chemin.

L'architecte note ces remarques qui feront l'objet de la prochaine réunion de travail.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 1 284 436 € HT.

Mr Christian CUNY demande si l'on peut avoir un avis approximatif de la durée des travaux. L'architecte estime qu'il faudra compter une année environ pour assurer le bon déroulement des différentes phases. Ceux-ci pourraient débuter en juin 2024.

Demande de subvention DETR pour la restructuration de l'Ecole

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du plan de financement de ces travaux.

Elle rappelle le montant total des travaux HT : 1 284 536,27 € auquel un convient d'ajouter une somme prévisionnelle de 192 680,44 € correspondant aux frais annexes (15 % du montant des travaux) soit un total d'opération de 1 477 216,71 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Union Européenne		
Etat DETR	40	590 887
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges	40	590 887
Autre		
Autre		

Sous-Total financement public (80 % maximum)	80	1 181 774
Fonds propres		295 442,71
Emprunts		
Sous-total collectivité		295 442,71
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		1 477 216,71

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

Questions diverses

Aucune question diverse

La séance est levée à 20h35

J.P. Vanion



